

sidérons les chiffres, toutefois, et nous constaterons que, depuis cette année-là, année où 13,000 personnes sont venues du Royaume-Uni au Canada (comparons ce chiffre au 42,000 venues l'an dernier), que les chiffres augmentent et qu'il nous vient un nombre intéressant de personnes du Royaume-Uni, nombre que nous espérons maintenir.

M. Fulton: Je pourrais conclure ici. Il importe de souligner, à mon avis que, d'après les renseignements que je possède, la raison de cette importante augmentation, soit jusqu'à 42,000, qui, somme toute, ne représente pas une très forte proportion de tous les immigrants, est que la plupart de ces 42,000 immigrants consistent en des femmes et des enfants venus rejoindre leurs maris et leurs pères; ils ne représentent donc pas de nouvelles familles émigrées du Royaume-Uni au cours de l'année en question. On m'a dit que, depuis 1947, en vertu du *Empire Settlement Act*, 170,000 immigrants du Royaume-Uni sont allés en Australie seulement.

L'hon. M. Harris: En une année?

M. Fulton: Non, depuis 1947. Si l'on compare l'Australie au Canada, j'ose dire,—si je puis le faire sans offenser l'Australie,—que le nombre d'immigrants que les deux pays ont attirés indique que l'Australie a obtenu des résultats disproportionnés comparativement à ceux du Canada et compte tenu de ce que nous avons à offrir aux immigrants britanniques virtuels. Il me semble donc que nous devrions étudier davantage le plan. A propos de l'argument que le ministre a fait valoir,—je ne veux pas m'étendre sur ce point outre mesure,—je lui demande de traiter la question. Il a formulé ce qui m'a semblé à première vue être deux objections assez valides contre le recours à l'*Empire Settlement Act*. Je me demande si nous pourrions les scruter un peu plus, afin de voir si elles sont aussi valides qu'elles le paraissent.

Tout d'abord, le ministre a dit que ceux qui s'occupent du programme étaient d'avis qu'on obtient de meilleurs immigrants lorsqu'on ne subventionne pas entièrement leur passage. A propos de ce principe, il me semble qu'on a subventionné presque entièrement le passage de la grande majorité des dépatrés qui sont venus s'établir chez nous; les fonds ont été fournis ou garantis soit par un des organismes de réfugiés, soit par d'autres groupements ou particuliers du Canada. Dans les deux cas, et surtout dans le dernier, l'immigrant peut donc se voir tôt ou tard obligé de rembourser le montant.

Il me semble que la plus grande majorité des dépatrés admis au Canada ont obtenu le prix presque complet de leur traversée. Je

[L'hon. M. Harris.]

ne veux pas dire qu'ils sont par là des immigrants moins désirables. Ce n'est pas ce que je dis. C'était pour eux la seule façon de venir au pays. Puisque je ne le dis pas, je rappelle au ministre que ce ne serait pas une objection contre le recours à l'*Empire Settlement Act* dans le cas des immigrants venant du Royaume-Uni.

Le ministre a aussi dit que ceux qui traçaient la ligne de conduite à suivre dans ce domaine estimaient qu'il était fortement à souhaiter que nous conservions la compétence absolue quant au choix,—je ne sais pas exactement quel mot il a employé,—de nos immigrants.—Dois-je en conclure que le recours à l'*Empire Settlement Act* nous priverait de quelque façon du droit de décision total et définitif à l'égard des immigrants venant du Royaume-Uni? S'il en est ainsi, je considère alors l'objection valide. Je serais fort étonné qu'en concluant un accord avec le gouvernement anglais aux termes de la loi en question nous perdions le moindre droit de décision à l'égard de l'admissibilité d'un immigrant. J'aimerais que le ministre traite ces deux questions car si les deux objections sont valides je serais alors peut-être plus enclin à accepter qu'on s'oppose au projet que je ne le suis en ce moment, car je ne vois pas la portée de l'argument.

L'hon. M. Harris: Avant de répondre, puis-je signaler que des 42,000 immigrants entrés au Canada l'an dernier 18,000 étaient des parents, ce qui ramène à 24,000 le nombre des personnes que mon honorable ami tient pour des chefs de famille ou des ouvriers célibataires.

M. Fulton: 24,000 en un an, ce n'est vraiment pas beaucoup.

L'hon. M. Harris: Non, peut-être, mais mon honorable ami a entendu cet après-midi son collègue de Gloucester prier le Gouvernement de ne pas séparer les familles et de réunir ces gens au chef de la famille le plus tôt possible; il y a lieu de tenir compte de cela.

M. Fulton: Je ne m'y opposais pas du tout; j'essayais de voir les choses dans leur véritable perspective.

L'hon. M. Harris: Une véritable perspective exige les deux éléments. Les autres raisonnements que j'ai fait valoir tiennent encore. Ce sont les personnes déplacées, au nombre total de 165,000 depuis la guerre, qui ont bénéficié de subventions, dit l'honorable député. Les subventions leur ont été accordées pour les raisons suivantes: a) elles étaient sans le sou; b) elles constituaient un problème des Nations Unies, ce qui est tout à fait étranger à un programme national d'im-